QUALITÉ DE L'AIR ET AGRICULTURE : AGIR POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Joël LABBÉ
▶ Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires du Morbihan
▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques

Transports, industrie, ou encore chauffage au bois, les causes de la pollution de l'air sont multiples. Mais parmi elles, l'agriculture occupe une place non négligeable : émission d'ammoniac, source de particules fines, via l'épandage des engrais ; diffusion dans l'air de pesticides, avec des impacts sur la santé, et en premier lieu sur celle des agriculteurs eux-mêmes. Alors que le Conseil Constitutionnel a invalidé les chartes locales censées encadrer l'usage des pesticides près des habitations, alors que les pratiques d'épandages sont pointées du doigt lors des pics de pollutions, il est urgent d'accompagner les agriculteurs, pour qu'ils mettent en œuvre des pratiques favorables à la qualité de l'air.

Car on connaît déjà en grande partie les alternatives qui permettent de réduire drastiquement ces pollutions : les pratiques agroécologiques améliorent la qualité de l'air, en plus de contribuer à la qualité de l'alimentation, à la protection de la biodiversité, et à la qualité de l'eau. Par exemple, via l'allongement des rotations de culture et leur diversification, notamment avec des légumineuses, on étale l'activité d'épandage en sortie d'hivers, pour éviter les pics de pollutions, mais on réduit aussi les besoins en pesticides et en engrais, en cassant le cycle des ravageurs ou maladies des cultures, et en enrichissant le sol en azote. De même, la réduction de la taille des parcelles et l'implantation de haies permettent de restaurer la vie du sol, de réduire la diffusion par le vent des pathogènes, d'abriter des prédateurs ravageurs de culture, et donc de réduire l'usage d'intrants.

Mais la mise en place de ces alternatives nécessite des politiques publiques fortes qui, aujourd'hui, font défaut : tout d'abord, il faudrait accompagner les agriculteurs dans la transition, notamment, via des outils budgétaires. Or la Fondation Nicolas Hulot l'a montré : seul 1 % des financements publics agricoles contribuent réellement à la réduction de l'usage des pesticides.

Et rien n'est fait pour changer la donne : les scénarios qui sont donnés sur la déclinaison française de la PAC, actuellement en négociation, laissent entrevoir un statu quo sur les aides à la transition. Est même envisagée une baisse des financements pour l'agriculture biologique, alors que ce système, qui repose sur l'absence de pesticides et le travail sur la vie du sol, est un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'air.

La transition doit aussi passer par la relocalisation de l'alimentation, pour sortir notre agriculture d'une course au moins-disant social et environnemental. Et là encore les politiques publiques ne sont pas à la hauteur : comment exiger des agriculteurs une transition écologique alors que l'on signe des traités de libre-échange avec des pays ne respectant pas nos normes de production ? Il faudrait aussi un volontarisme plus fort sur les projets alimentaires territoriaux et sur l'application des objectifs de la loi Egalim sur les produits bio et la qualité en restauration collective.

« Les pratiques agroécologiques améliorent la qualité de l'air, en plus de contribuer à la qualité de l'alimentation, à la protection de la biodiversité, et à la qualité de l'eau »

Avec le Groupe Ecologiste au Sénat nous portons des propositions en ce sens, notamment dans la loi « Climat et Résilience » et dans le débat sur la PAC. Car, sans accompagnement volontariste des agriculteurs, on risque de poursuivre une fuite dans un modèle agricole générant pollutions et défiance de la population. ●

© BY-NC-SA